

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 138/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)



Le Maire,
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 139/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 JUIN 2020
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020.

**LE PROCES-VERBAL EST APPROUVE PAR 25 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS (J-F GRASSER, K. DIEMER, C. MOREL)**


Le Maire,
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 140/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 3

Titre	CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations

des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précitées.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter **32 noms**.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions de l'article 1650 du Code général des impôts :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	M.	JEUCH	Charles	11/05/1942	5 rue Jean Macé BRUMATH	TF / TH
2	M.	HALLER	René	10/12/1955	31 avenue de Strasbourg BRUMATH	CFE
3	M.	WENCK	Jacky	20/08/1969	10 rue des Roses BRUMATH	TFNB / TF
4	Mme	BASTIAN épouse LEROY	Hélène	06/06/1984	60 rue du Général Rampont BRUMATH	TF / TH
5	M.	REYMUND	Jean-Marc	12/09/1980	20 rue Camille Pissaro BRUMATH	CFE
6	Mme	HOHMANN	Lucette	27/09/1951	18 Jardins de la Grafenbourg BRUMATH	TH
7	Mme	BILLOT épouse BRIDE	Magalie	04/01/1981	21 rue du Pr Kastler BRUMATH	TF / TH
8	Mme	ISINGER épouse ZIMMERMANN	Camille	04/07/1986	13 rue des Cigognes BRUMATH	TF / TH

9	M.	PFISTER	Jean-Marie	05/08/1948	22 rue du Mal De Lattre de Tassigny BRUMATH	TF / TH
10	M.	EHLENBERGER	Jean-Yves	09/11/1964	2 rue Edouard Krebs BRUMATH	TF / TH
11	M.	GLASSER	Pierre	29/12/1962	20 rue Basse BRUMATH	TFNB / TF
12	M.	STRAUMANN	Guy	19/03/1982	12 rue des Roses BRUMATH	TF / TH
13	Mme	VONVILLE épouse DUMONT	Odile	19/12/1962	21 rue Auguste Renoir BRUMATH	TF / TH
14	M.	KLEINMANN	Guy	05/11/1963	6 rue des Gravières BRUMATH	CFE
15	M.	TERRIEN	Olivier	07/08/1974	5 impasse des Chèvres BRUMATH	TF / TH
16	Mme	AMASSE épouse STROHL	Fanny	26/02/1991	8 rue Raymond Poincaré BRUMATH	TF / TH
17	M.	DONY	Pascal	21/06/1963	8 rue Jacques Kablé BRUMATH	CFE
18	M.	HOECHSTETTER	Daniel	25/07/1934	41 rue de la Division Leclerc BRUMATH	TFNB / TF
19	M.	LUDWIG	Jean-Pierre	14/10/1946	35 rue de la Paix BRUMATH	TF / TH
20	M.	FUSSLER	Claude	13/07/1945	8 rue des Mésanges BRUMATH	TF / TH
21	M.	STEHLY	Paul	06/10/1942	5 rue Geoffroy Richert BRUMATH	TF / TH
22	M.	LAEMMEL	Raphaël	13/02/1971	23 avenue de Strasbourg BRUMATH	CFE
23	Mme	HUCKEL épouse JUNG	Chantal	13/09/1953	10 rue Gustave Courbet BRUMATH	TH/TF
24	M.	JOST	Jean-Pierre	01/07/1949	131 Avenue de Strasbourg BRUMATH	TF / TH
25	Mme	FUHRMANN épouse AFFOLTER	Georgette	23/08/1944	14 rue des Thermes BRUMATH	TH
26	M.	VIAL	Éric	15/02/1971	2 rue des Bergers BRUMATH	TF / TH
27	Mme	KARPIERZ	Nathalie	08/12/1971	62 avenue de Strasbourg BRUMATH	TH
28	Mme	BAUMGARTNER	Laurence	18/11/1966	13a rue de la Paix BRUMATH	TH
29	M.	BAMBACH- STAATH	Jacques	05/10/1955	10 rue du Muguet BRUMATH	TH

30	M.	BASTIAN	Georges	15/01/1944	20 avenue de Strasbourg BRUMATH	TFNB / TF
31	Mme	WOELFFEL épouse WEBER	Gabrielle	21/05/1961	3 rue Horace BRUMATH	TH
32	M.	TUGEND	Thierry	28/03/1964	36 rue Balzac BRUMATH	TF / TH

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

 Le Maire,
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 141/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 4

Titre	COMMISSION CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PLAN D'EAU - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a créé 2 commissions de concession de service public (CSP) pour la durée du mandat :

- L'une dédiée au plan d'eau,
- L'autre dédiée à la petite enfance.

L'élection des membres de la commission de CSP se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Lors de sa séance du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a également fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres des commissions de CSP et les modalités de vote comme suit :

- l'élection des membres titulaires et suppléants des commissions de concession de service public a lieu sur la même liste,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- les listes seront à déposer auprès du Maire juste avant l'élection des membres de chacune des deux commissions de concession de service public.

Après un appel à candidatures, la liste de candidats appelés à siéger au sein de la commission de CSP du plan d'eau sont les suivantes :

Liste A
Titulaire1 : Christophe WASSER
Titulaire 2 : Jean-Daniel SCHELL
Titulaire 3 : Sylvie HANNS
Titulaire 4 : Éric JEUCH
Titulaire 5 : Jean OBRECHT
Suppléant 1 : Anne IZACARD
Suppléant 2 : Codruta IONESCU
Suppléant 3 : Claude JEGOUZO
Suppléant 4 : Pauline JUNG
Suppléant 5 : Jean-François GRASSER

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.2121-21,
D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la
commission de concession de service public du plan d'eau pour la durée du mandat ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité que l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de concession de service public du plan d'eau se fera par un vote à main levée.

DESIGNE

comme membres de la commission de concession de service public du plan d'eau les personnes suivantes, suite aux résultats du vote :

	Titulaires	Suppléants
Membres	Christophe WASSER	Anne IZACARD
Membres	Jean-Daniel SCHELL	Codruta IONESCU
Membres	Sylvie HANNS	Claude JEGOUZO
Membres	Éric JEUCH	Pauline JUNG
Membres	Jean OBRECHT	Jean-François GRASSER

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

 Le Maire,
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 142/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 5

Titre	COMMISSION CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a créé 2 commissions de concession de service public (CSP) pour la durée du mandat :

- L'une dédiée au plan d'eau,
- L'autre dédiée à la petite enfance.

L'élection des membres de la commission de CSP se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Lors de sa séance du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a également fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres des commissions de CSP et les modalités de vote comme suit :

- l'élection des membres titulaires et suppléants des commissions de concession de service public a lieu sur la même liste,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- les listes seront à déposer auprès du Maire juste avant l'élection des membres de chacune des deux commissions de concession de service public.

Après un appel à candidatures, la liste de candidats appelés à siéger au sein de la commission de CSP petite enfance sont les suivantes :

Liste A
Titulaire 1 : Sylvie SCHNEIDER
Titulaire 2 : Valérie KRAUTH
Titulaire 3 : Patricia KOLB
Titulaire 4 : Nadine FIX
Titulaire 5 : Catherine MOREL
Suppléant 1 : Ariane PITSILIS
Suppléant 2 : Jean-Daniel SCHELL
Suppléant 3 : Daniel HUSSER
Suppléant 4 : Éric REINNER
Suppléant 5 : Laurent LUMEN

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.2121-21,
D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la
commission de concession de service public du plan d'eau pour la durée du mandat ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité que l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de concession de service public de la petite enfance se fera par un vote à main levée.

DESIGNE

comme membres de la commission de concession de service public de la petite enfance les personnes suivantes, suite aux résultats du vote :

	Titulaires	Suppléants
Membres	Sylvie SCHNEIDER	Ariane PITSILIS
Membres	Valérie KRAUTH	Jean-Daniel SCHELL
Membres	Patricia KOLB	Daniel HUSSER
Membres	Nadine FIX	Éric REINNER
Membres	Catherine MOREL	Laurent LUMEN

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (4 procurations)

 Le Maire,
Stienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 144/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 7

Titre	EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LE RESTAURANT O'BROCOMAGUS
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

L'espace de restauration-salon de thé de la Cour du Château, O'Brocomagus, est géré par la SARL Bernhard et Cie.

Une convention d'occupation précaire du domaine public a été conclue pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. En effet, les locaux sont situés sur le domaine public de la Ville de Brumath, donc le régime juridique de l'occupation est celui du droit public (article L. 1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Afin de soutenir les commerces locaux dont l'activité est impactée par la crise sanitaire, la Ville de Brumath propose d'accorder une exonération aux commerçants s'acquittant d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il est procédé à un appel à candidatures.

Sont candidats :

- M. Vincent HUCKEL
- M. Laurent LUMEN

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que cette désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le Conseil Municipal en est d'accord à l'unanimité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité que la désignation du correspondant défense se fera par un vote à main levée.

PROCEDE

au vote du correspondant défense à main levée.

Nombre de suffrages obtenus par chacun des candidats :

- M. Vincent HUCKEL : **23 voix (dont 4 procurations)**
- M. Laurent LUMEN : **5 voix**

DESIGNE

M. Vincent HUCKEL comme correspondant défense de la Ville de Brumath.

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 143/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 6

Titre	DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

La désignation des correspondants défense au sein de chaque Conseil Municipal de France traduit la volonté des pouvoirs publics de développer les relations entre la société et les forces armées.

Le correspondant défense constitue au sein de chaque commune un relais d'information sur les questions de défense auprès de son Conseil Municipal et des concitoyens.

A cet égard, il développera une connaissance particulière de la défense ainsi que de ses acteurs. Pour cela, il sera le destinataire privilégié d'une information spécifique de la part du Ministère de la Défense, information qu'il pourra compléter selon ses besoins et à sa demande par le biais de l'autorité militaire territoriale.

La Ville de Brumath a noué de nombreuses relations avec l'armée, notamment avec le 2^{ème} Régiment des Hussards de Oberhoffen.

Une redevance annuelle de 14 770,56 € est versée à la Ville de Brumath par la SARL Bernhard et Cie. La crise sanitaire a contraint la société à fermer 11 semaines l'espace de restauration O'Brocomagus. Il est proposé d'exonérer ces 11 semaines de fermeture, soit un montant de 3 065,59 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;
Vu la délibération du 17 décembre 2018 approuvant la convention d'occupation précaire du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de l'espace de restauration-salon de thé de la cour du château entre la Ville de Brumath et la SARL Bernhard et Cie ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du lors de sa réunion du 24 juin 2020 ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public de 3 065,59 € à la SARL Bernhard et Cie.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

Le Maire,

Etienne WOLF

The image shows a blue circular official stamp of the 'VILLE DE BRUMATH' with a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'Etienne WOLF' is printed below it.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 145/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 8

Titre EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR LES TERRASSES

Service référent Direction des Affaires Financières

Rapporteur Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Afin de soutenir les commerces locaux dont l'activité est impactée par la crise sanitaire, la Ville de Brumath propose d'accorder une exonération aux commerçants s'acquittant d'une redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2020 pour le droit de terrasse.

Les commerçants concernés sont :

NOM	ADRESSE	MONTANT DU	EXONERATION APPLIQUEE
BAR JO'BAR	9, rue de la Gare Brumath	94,59 €	94,59 €
RESTAURANT LA PLACE	7b, place de la Liberté Brumath	283,77 €	283,77 €
L'ATELIER DU BŒUF	2, place Geoffroy Velten Brumath	198,11 €	198,11 €

Le montant total de cette exonération s'élève à 576,47 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire,
financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire
face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances lors de sa réunion du 24 juin 2020 ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder une exonération de la redevance d'occupation du domaine public due au titre de l'année
2020 aux commerçants mentionnés ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

 Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 146/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 9

Titre	FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (T.L.P.E) 2021
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La T.L.P.E. s'applique à tous supports publicitaires fixes, extérieures, visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories :

- Les dispositifs publicitaires,
- Les enseignes,
- Les pré-enseignes.

Les collectivités fixent par délibération les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1^{er} juillet 2020 pour application au 1^{er} janvier 2021. L'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 (articles 9 et 10) a prévu de repousser cette date. Ainsi, en 2020, les décisions des communes et des EPCI en matière de T.L.P.E. devront être adoptées avant le 1^{er} octobre.

Les tarifs maximaux de base sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac, soit 1,5%.

Les montants maximaux de base de la T.L.P.E., en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent pour 2021 à :

communes et EPCI de moins de 50 000 habitants	16,20 € par m ² et par an
communes et EPCI entre 50 000 et 199 999 habitants	21,40 € par m ² et par an
communes et EPCI de 200 000 habitants et plus	32,40 € par m ² et par an
communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus	21,40 € par m ² et par an
communes de 50 000 habitants et plus appartenant à un EPCI de 200 000 habitants et plus	32,40 € par m ² et par an

Ces tarifs maximaux de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie :

- Enseignes			Dispositifs publicitaires et Pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et Pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
a* €	a x 2	a x 4	a* €	a x 2	a* x 3 = b €	b x 2

* a = tarif maximal de base

il est possible de fixer des tarifs inférieurs aux tarifs maximaux de base. Cette minoration peut être différente selon les catégories de supports, mais le coefficient multiplicateur n'est pas modulable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 ;

Vu sa délibération du 18 avril 2011 instituant la T.L.P.E. ;

Vu sa délibération du 25 juin 2019 fixant le tarif de base à 15,54 € par m² ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 juin 2020 approuvant une hausse de 1,5% du tarif de base soit 15,77 € par m² ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de modifier les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

- Enseignes			Dispositifs publicitaires et Pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et Pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
15,77 €	31,54 €	63,08 €	15,77 €	31,54 €	47,31 €	94,62 €

- d'appliquer, conformément à l'article L2333-8 du C.G.C.T., les exonérations suivantes :
Exonération totale de la T.L.P.E. pour les enseignes inférieures ou égales à 12m²,
Réfaction de 50% du tarif de base pour les surfaces de 12m² jusqu'à 20m².

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

ABSTENTION : 1 (K. DIEMER)


 Le Maire,
 Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 147/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 10

Titre

**AUTORISATION D'URBANISME POUR LA CREATION D'UN AUVENT AU
LOGEMENT DU STADE**

Service référent

Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur

Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Suite aux travaux d'isolation et ravalement du logement du stade, réalisés en 2018, il y a lieu de recréer un auvent de terrasse au niveau de la façade Ouest du bâtiment. Celui-ci aura une largeur de 6,50 mètres et une profondeur de 4 mètres. Sa structure sera en bois et sa couverture en bacs acier, à l'identique de la couverture du bâtiment.

Les crédits relatifs à cette opération ont été inscrits au budget 2020.

La modification de l'aspect de la façade nécessite le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour la création d'un auvent en façade Ouest du logement du stade.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

Le Maire,
Etienne WOLF

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Brumath, Bas-Rhin. The stamp contains the text 'VILLE DE BRUMATH' at the top and 'Bas-Rhin' at the bottom, separated by a star. In the center is a stylized logo of a tree. A blue ink signature is written over the stamp, extending to the right.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
1

Procuration :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Convocation du 3 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 148/07/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Jean-François GRASSER, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Vincent HUCKEL avec procuration à Pauline JUNG
Claude JEGOUZO avec procuration à Vincent JUNG
Patricia KOLB avec procuration à Muriel DUPONT
Baptiste MISCHLER avec procuration à Etienne WOLF

Excusé :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 11

Titre	INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE « COVID-19 »
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le Conseil Municipal peut attribuer une prime exceptionnelle aux agents publics particulièrement mobilisés afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et assurer la continuité du service public.

La prime exceptionnelle peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi qu'aux personnels contractuels de droit privé des établissements publics pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail. Le montant de cette prime est plafonné à 1000 euros par agent.

Il est proposé d'instaurer la prime exceptionnelle covid-19 au profit des agents particulièrement mobilisés durant la période du 16/03/2020 au 11/05/2020 pour assurer la continuité des services publics. Les services concernés sont l'Etat-Civil, la Police Municipale, la Communication et les Ressources Humaines. Par ailleurs, sont également concernés les agents qui sont intervenus dans les domaines de la propreté et de l'encadrement ou ayant renforcé le service de l'Accueil et de l'Etat-Civil.

Afin de bénéficier du versement de cette prime, l'agent devra satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

- exercice d'une fonction indispensable à la gestion de la crise,
- surcroît significatif d'activité,
- temps de présence ou de télétravail supérieur au nombre de jours en situation d'Autorisation Spéciale d'Absence.

En fonction de ces critères, la collectivité peut moduler le montant attribué sur la base de 3 taux :

- taux 1 : 150 € (correspond à une mobilisation modérée)
- taux 2 : 300 € (correspond à une mobilisation forte)
- taux 3 : 500 € (correspond à une mobilisation intense)

Cette prime fait l'objet d'un versement unique et n'est pas reconductible. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment l'article 11,
Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'instituer la prime exceptionnelle covid-19 au profit du personnel de la Ville.

DECIDE

d'adopter les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle définies ci-dessus aux agents particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de covid-19 au cours de l'état d'urgence sanitaire.

AUTORISE

Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

DIT

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville de Brumath.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

Le Maire,

Etienne WOLF

COLAS NORD	Aménagement écluse enrobé HOERTERWEG	11 136,72 €
COLAS NORD	Fourniture et mise en œuvre enrobé HOERDTERWEG	23 931,60 €
AGRIMAT	Fourniture et installation robots de tonte stade	35 400,00 €
COLAS NORD	Fourniture et mise en œuvre enrobé plan d'eau	41 087,40 €
NATURE SUR MESURE	Travaux de terrassement poste de secours plan d'eau	37 233,24 €
ABRI PLUS	Fourniture et pose abri à vélo STEPHANSFELD	29 209,20 €
AMC	Soubassement avec alimentation abri à vélo STEPHANSFELD	6 956,10 €
EIE	ZAC de la Scierie création première voirie	17 544,00 €
BEYER	Réfection toiture stade	14 423,35 €
AGRIMAT	Cuve et bras d'arrosage RTV	11 400,00 €
KLEINMAN	Rénovation sol CCB	9 371,00 €
KARCHER	Fauchage accotement	7 020,00 €
SNEF	Chaudière logement CCB	6 035,57 €
EIE	Boulodrome mise en conformité	5 926,00 €
DS PEINTURE	Travaux de peinture maison de l'enfance	5 129,96 €
ANDRES MENUISERIE	Main courante en bois SENTIER ABFLUSS	4 984,80 €
BEYER	Travaux façade presbytère Catholique	4 076,88 €

Louages de choses

Décision n° 10-2020 du 17 juin 2020 relative à la mise à disposition par le biais d'une convention, à titre gratuit, des locaux de la Maison des Permanences située place Victor Fischer au profit de l'association « Asalée ».

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

du compte-rendu des décisions prises du 5 mai au 22 juin 2020 dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Maire,

 Etienne WOLF